



**COMPTE RENDU DE SÉANCE
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA RÉGION DE GUEBWILLER**

**RÉUNION DU
12 avril 2022**

Le Conseil de Communauté :

**Point 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE
LA SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2022**

approuve le procès-verbal de la séance du 10 février 2022

**Point 2. COMPTES DE GESTION 2021 DU
TRÉSORIER PRINCIPAL**

déclare que les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2021 (Assainissement, Aire d'Activités du Florival, Pépinière d'entreprises du Florival, Camping Le Florival, Environnement, Eau potable et Général) par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves

Point 3. ACTIVITÉS LIÉES AU BUDGET GÉNÉRAL

**3.1- Compte Administratif 2021 du Budget
Général (M14)**

- donne acte à Monsieur Marcello Rotolo, Ordonnateur de la Communauté de Communes, de la présentation régulière des dépenses et recettes du Compte Administratif 2021 Budget Général (M14)
- constate l'identité des valeurs et indications du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion, tant en dépenses qu'en recettes, en sections de fonctionnement et d'investissement
- approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen
- arrête les résultats tels que décrits ci-dessus et déclare closes les opérations de l'exercice 2021 (M14)

**3.2- Affectation du résultat de l'exercice
2021 du Budget Général (M14)**

reporte les excédents comme suit :

- 900 000,00 € : excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068)
- 1 213 091,91 € : excédent maintenu en section de fonctionnement (article 002)
- 913 645,34 € : excédent maintenu en section d'investissement (article 001)

Point 4. ASSAINISSEMENT

**4.1- Compte Administratif 2021 du Budget
Assainissement (M49)**

- donne acte à Monsieur Marcello Rotolo, Ordonnateur de la Communauté de Communes, de la présentation régulière des dépenses et recettes du Compte Administratif 2021 Assainissement (M49)
- constate l'identité des valeurs et indications du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion, tant en dépenses qu'en recettes, en sections de fonctionnement et d'investissement
- approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen
- arrête les résultats tels que décrits ci-dessus et déclare closes les opérations de l'exercice 2021 (M49)

**4.2- Affectation du résultat de l'exercice
2021 du Budget Assainissement (M49)**

reporte les excédents comme suit :

- 1 500 000,00 € : excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068)
- 506 667,15 € : excédent maintenu en section de fonctionnement (article 002)
- 2 626 680,45 € : excédent maintenu en section d'investissement (article 001)

Point 5. EAU POTABLE

5.1- Compte Administratif 2021 du Budget Eau potable (M49)

- donne acte à Monsieur Marcello Rotolo, Ordonnateur de la Communauté de Communes, de la présentation régulière des dépenses et recettes du Compte Administratif 2021 Eau potable (M49)
- constate l'identité des valeurs et indications du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion, tant en dépenses qu'en recettes, en sections de fonctionnement et d'investissement
- approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen
- arrête les résultats tels que décrits ci-dessus et déclare closes les opérations de l'exercice 2021 (M49)

5.2- Affectation du résultat de l'exercice 2021 du Budget Eau potable (M49)

reporte les excédents comme suit :

- 1 339 779,26 € : excédent maintenu en section de fonctionnement (article 002)
- 310 160,49 € : excédent maintenu en section d'investissement (article 001)

5.3- Adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) pour l'activité Cycle de l'eau

- adhère à la FNCCR pour l'activité Cycle de l'eau, à compter de l'année 2022
- autorise Monsieur le Président à signer tout document permettant l'adhésion

5.4- Avenant n° 3 au contrat de Suez Eau France pour la Délégation de Service Public (DSP) de Soultzmatt-Wintzfelden, Osenbach, Westhalten

- approuve l'avenant n° 3 impliquant une augmentation de 5,89 € HT de la part fixe 2022 pour un semestre plein
- d'autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n° 3

Point 6. ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

6.1- Compte Administratif 2021 du Budget Aire d'Activités du Florival (M14)

- donne acte à Monsieur Marcello Rotolo, Ordonnateur de la Communauté de Communes, de la présentation régulière des dépenses et recettes du Compte Administratif 2021 Aire d'Activités du Florival (M14)

- constate l'identité des valeurs et indications du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion, tant en dépenses qu'en recettes, en sections de fonctionnement et d'investissement
- approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen
- arrête les résultats tels que décrits ci-dessus et déclare closes les opérations de l'exercice 2021 (M14)

6.2- Affectation du résultat de l'exercice 2021 du Budget Aire d'Activités du Florival (M14)

reporte les résultats comme suit :

- 157 208,16 € : excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068)
- 2 070 411,45 € : déficit maintenu en section d'investissement (article 001)

6.3- Zone Artisanale – Vente d'un terrain à EDS Ingénierie

autorise :

- la vente de la parcelle susmentionnée à la SCI SIDIMMO, représentée par Monsieur David Simonklein, ou à toute personne physique ou morale s'y substituant, aux conditions de cession précitées, soit un prix total de quarante-deux mille cent quarante-quatre euros (42 144 €) TTC
- Monsieur le Président à signer l'acte de vente correspondant

Point 7. PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES DU FLORIVAL

7.1- Compte Administratif 2021 du Budget Pépinière d'entreprises du Florival (M4)

- donne acte à Monsieur Marcello Rotolo, Ordonnateur de la Communauté de Communes, de la présentation régulière des dépenses et recettes du Compte Administratif 2021 Pépinière d'entreprises du Florival (M4)
- constate l'identité des valeurs et indications du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion, tant en dépenses qu'en recettes, en sections de fonctionnement et d'investissement
- approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen
- arrête les résultats tels que décrits ci-dessus et déclare closes les opérations de l'exercice 2021 (M4)

7.2- Affectation du résultat de l'exercice 2021 du Budget Pépinière d'entreprises du Florival (M4)

reporte les excédents comme suit :

- 8 000,00 € : excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068)
- 143 560,05 € : excédent maintenu en section de fonctionnement (article 002)
- 7 490,49 € : déficit maintenu en section d'investissement (article 001)

Point 8. CAMPING LE FLORIVAL

8.1- Compte Administratif 2021 du Budget Camping Le Florival (M4)

- donne acte à Monsieur Marcello Rotolo, Ordonnateur de la Communauté de Communes, de la présentation régulière des dépenses et recettes du Compte Administratif 2021 Camping Le Florival (M4)
- constate l'identité des valeurs et indications du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion, tant en dépenses qu'en recettes, en sections de fonctionnement et d'investissement
- approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen
- arrête les résultats tels que décrits ci-dessus et déclare closes les opérations de l'exercice 2021 (M4)

8.2- Affectation du résultat de l'exercice 2021 du Budget Camping Le Florival (M4)

reporte les excédents comme suit :

- 13 783,06 € : déficit maintenu en section de fonctionnement (article 002)
- 249 412,14 € : excédent maintenu en section d'investissement (article 001)

8.3- Mise en place d'une borne de recharge pour véhicules hybrides et électriques

- valide la création d'une borne de recharge double au Camping, pour un coût de 9 400 € HT
- autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires
- autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'opération

Point 9. ENVIRONNEMENT

9.1- Compte Administratif 2021 du Budget Environnement (M4)

- donne acte à Monsieur Marcello Rotolo, Ordonnateur de la Communauté de Communes, de la présentation régulière des dépenses et recettes du Compte Administratif 2021 Environnement (M4)

- constate l'identité des valeurs et indications du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion, tant en dépenses qu'en recettes, en sections de fonctionnement et d'investissement
- approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen
- arrête les résultats tels que décrits ci-dessus et déclare closes les opérations de l'exercice 2021 (M4)

9.2- Affectation du résultat de l'exercice 2021 du Budget Environnement (M4)

reporte les excédents comme suit :

- 1 439 635,25 € : excédent maintenu en section de fonctionnement (article 002)
- 240 515,48 € : excédent maintenu en section d'investissement (article 001)

9.3- Adoption du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

adopte le PLPDMA, en collaboration avec le Syndicat Mixte du Secteur 4

9.4- RIOM 2022 – Mise à jour des grilles tarifaires « Professionnels » et « Services et prestations annexes »

valide les grilles tarifaires, avec une date d'application au 1^{er} mai 2022

9.5- Adhésion de la CCRG à la Charte éco-exemplarité proposée par le Syndicat Mixte du Secteur 4 (SM4)

- valide l'adhésion à la Charte éco-exemplarité
- désigne Madame Hélène François-Aullen, Conseillère communautaire, et Madame Gabrielle Muré, Agent de Développement, en tant qu'élue et agent référents de la Charte éco-exemplarité
- met en œuvre les actions qui seront définies, selon les thématiques, pour la CCRG

Point 10. DÉVELOPPEMENT

10.1- Création d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL)

- approuve la création de la CIL
- autorise Monsieur le Président à engager les consultations définissant la composition de trois collèges constituant la CIL
- autorise Monsieur le Président à engager les travaux relatifs à la réforme des attributions
- autorise Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette instance

Point 11. URBANISME

11.1- Approbation de la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Buhl

- approuve la modification n° 1 du PLU de Buhl
- affiche la présente délibération au siège de la Communauté de Communes et en Mairie de Buhl durant un mois
- publie une mention de cette décision dans un journal diffusé dans le département
- publie la présente délibération au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales
- met le dossier de modification n° 1 du PLU de Buhl à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes, en Mairie de Buhl et en Préfecture du Haut-Rhin, aux jours et heures habituels d'ouverture
- rend la présente délibération exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées
- transmet la présente délibération accompagnée du dossier qui lui est annexé au Préfet du Haut-Rhin ainsi qu'au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Thann-Guebwiller
- habilite Monsieur le Président à signer tout document se rapportant aux présentes décisions

11.2- Mise en œuvre d'un Projet Urbain Partenarial (PUP) – Lotissements Plein Sud à Sultz

- valide la convention tripartite de PUP à intervenir entre la CCRG, la Ville de Sultz et SOVIA, portant sur l'opération de lotissements Plein Sud sis à Sultz, notamment le périmètre du PUP et la durée d'exonération de 18 mois de la taxe d'aménagement
- approuve le projet de réalisation des équipements publics sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Sultz, pour un montant de 97 000 € HT
- habilite Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention précitée et tout document s'y rapportant
- invite la Ville de Sultz à délibérer selon les mêmes modalités

11.3- Mise en œuvre d'un Projet Urbain Partenarial (PUP) – Rue du Gaulacker

- valide la convention tripartite de PUP à intervenir entre la CCRG, la Ville de Sultz et Monsieur Fabien Holder, portant sur l'opération de construction de deux immeubles collectifs et de cinq maisons individuelles rue du Gaulacker à Sultz, notamment le périmètre du PUP et la durée d'exonération de trois ans de la taxe d'aménagement
- approuve le projet de réalisation des équipements publics sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Sultz, pour un montant total de 140 900 € HT
- habilite Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention précitée et tout document s'y rapportant
- invite la Ville de Sultz à délibérer selon les mêmes modalités

Point 12. RESSOURCES HUMAINES

12.1- Postes de saisonniers

- approuve le recrutement de :
 - ✓ quatre postes à l'Équipe Technique
 - ✓ un poste à la Station de traitement des eaux usées
 - ✓ trois postes pour les services administratifs
 - ✓ deux postes pour le Camping
 - ✓ un poste pour le château de la Neuenbourg
- ouvre les postes de saisonniers correspondants
- habilite Monsieur le Président à signer tout document se rapportant aux recrutements susvisés

12.2- Création de postes

12.2.1- Création d'un poste d'un agent contractuel pour FLORIOM SPL

- approuve le recrutement d'un poste de Gestionnaire des Ressources Humaines, dans le grade de Rédacteur territorial relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps complet
- crée le poste précité avec effet au 15 avril 2022
- modifie le tableau des effectifs
- autorise Monsieur le Président à prendre et signer tout acte se référant à la décision prise ci-dessus et nécessaire à son application
- procède à la déclaration de création du poste auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin
- inscrit la dépense correspondante au Budget Général (M14) de l'exercice 2022

12.2.2- Création de postes

- approuve le recrutement de trois postes d'Adjoint technique territorial à temps complet
- crée les postes précités avec effet au 15 avril 2022
- modifie le tableau des effectifs
- autorise Monsieur le Président à prendre et signer tout acte se référant à la décision prise ci-dessus et nécessaire à son application
- procède à la déclaration de création des postes auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin
- inscrit la dépense correspondante aux Budgets Général (M14) et Assainissement (M49) de l'exercice 2022

12.3- Suppression de postes

valide la suppression des postes suivants, avec effet au 15 avril 2022 :

- ✓ trois postes d'Adjoint administratif principal de 2^e classe à temps complet, créés les 1/03/2013 et 1/07/2008
- ✓ un poste d'Adjoint administratif principal de 2^e classe à temps non complet (50 %), créé le 15/10/2017
- ✓ un poste d'Ingénieur à temps complet, créé le 24/03/1988
- ✓ trois postes d'Adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet, créés les 1/01/2007 et 1/07/2008
- ✓ un poste d'Adjoint d'animation à temps complet, créé le 15/12/2012
- ✓ un poste d'Animateur à temps complet, créé le 17/07/2017
- ✓ un poste de Bûcheron sylviculteur confirmé, créé le 01/01/2017

12.4- Création du Comité Social Territorial (CST) et organisation des élections

- valide les modalités de création du Comité Social Territorial de la CCRG, à savoir :
 - ✓ un collège des représentants du personnel : 3 représentants titulaires du personnel et 3 suppléants
 - ✓ un collège des représentants de la collectivité : 3 représentants titulaires et 3 suppléants désignés parmi les Conseillers communautaires
 - ✓ avec, au sein du collège des représentants du personnel, un paritarisme établi à 50 % d'hommes et 50 % de femmes

- ✓ conserver, au sein du CST, le recueil de l'avis des représentants de la collectivité portant sur toutes les questions pour lesquelles il est amené à se prononcer
- ✓ désigner le Président de la CCRG en tant que Président du CST
- décide que les modalités de vote se feront à l'urne (pas de vote par correspondance ou de vote électronique)
- notifie la présente délibération au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et aux organisations syndicales

Point 13. INFORMATIONS – LANCEMENT/ DÉVOLUTION DE MARCHÉS PUBLICS

13.1- OPAH-RU – Signature d'une convention de partenariat avec Procivis Alsace

est informé qu'une convention a été signée sur la durée de l'OPAH-RU entre la CCRG, Procivis et l'ADIL 68 qui assure le rôle de « guichet unique » pour les ménages intéressés par les prêts « Habitat Privé » et qu'une telle convention a été signée en 2019, dans le cadre du PIG 68

13.2- Communication – Présentation du nouveau site Internet de la CCRG

est informé qu'un nouveau site Internet de la CCRG a été développé par l'Agence Gweb

13.3- Lancement/Dévolution de marchés publics

est informé du lancement et de la dévolution de marchés publics.

Guebwiller, le 13 avril 2022

Le Président



Marcello ROTOLO